

CHAPITRE III.

OEIL ARTIFICIEL

Il nous a paru bon de donner en terminant quelques indications sommaires relatives au port de l'œil artificiel à la suite de l'énucléation d'un œil malade.

La prothèse oculaire peut être appliquée en général trois ou quatre semaines après l'opération. Les premiers jours, on ne garde la pièce d'émail que pendant trois ou quatre heures, et l'on s'y habitue ensuite peu à peu. En général, on ne doit pas laisser l'œil artificiel dans l'orbite plus de quinze ou vingt heures consécutives; c'est pourquoi il est de règle de l'enlever pour la nuit et de le mettre dans un verre d'eau tiède et non froide, pour ne pas qu'il éclate par suite du changement de température.

Les personnes qui portent un œil de verre se trouvent souvent gênées et mêmes honteuses lorsqu'elles se croient observées. Pour éviter cet inconvénient et aussi pour aider à dissimuler le mieux possible l'infirmité, il est bon de donner les conseils suivants : de ne jamais se mettre en

face du jour et autant que possible de toujours se placer de profil devant les interlocuteurs sans jamais les regarder en face.

Un bon œil artificiel doit avant tout imiter le mieux possible l'œil naturel. Aujourd'hui ce genre de fabrication est arrivé à un tel degré de perfection que les gens du monde et même bien des médecins se méprennent et ne distinguent pas tout d'abord l'œil artificiel du bon.

L'œil d'émail bien confectionné doit en outre n'être ni trop grand ni trop petit; être aussi léger que possible sans cependant être trop fragile; ne gêner le malade dans aucun de ses mouvements; ne jamais être dépoli de façon à ne pas irriter les paupières par des rugosités (les bords et les angles doivent être lisses et émoussés).

CONCLUSIONS

Quelles *conclusions* tirer de notre étude sur l'hygiène de la vue? C'est qu'il y a bien des maladies oculaires dont on peut restreindre l'extension par des mesures prophylactiques. Le nombre des individus atteints de cécité s'élève en France et en Algérie à 38,630 sur une population d'environ 41,000,000 habitants (statistique de 1882), ce qui fait à peu près un aveugle par 1,000 habitants. D'après les statistiques étrangères, la proportion est à peu près la même dans le reste de l'Europe. Ce chiffre est considérable et peut être attribué en grande partie à cette négligence qui fait qu'on ne se soigne que lorsque le mal devient grave, ou qu'avant de demander les conseils d'un médecin on s'en rapporte soit aux pharmaciens, soit aux empyriques et à leurs remèdes absolument étrangers à la science. D'autre part, il faut bien le dire, l'insuffisance des soins donnés par des médecins peu au courant de